

CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

18 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 12 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, O. GUICHARD, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, C. BIOLAY, V. KRYK, M. GALLET, J. CAMUGLI, V. ARBEZ, D. GANNE, I. ZANON, M. LAPTEVA, M. GRENIER, C. TOWNSEND, L. JACQUEMET, J-A. DURET, V. BOULAS, M. FOURNIER, C. FOLGER, M. TOOMEY

Absents excusés : Michèle GALLET, L. LAMARCA, H. DUMAS, M. CONDE, M-C. ROCH

Absents : S. MERCIER, J. DAZIN

Procurations : Michèle GALLET à M. GALLET, L. LAMARCA à M. GIRIAT, H. DUMAS à J-F. OBEZ, M. CONDE à W. DELAVENNE, M-C. ROCH à C. BIOLAY

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, S. CHAUDET, directrice générale adjointe, E. RABOT adjointe administrative

La séance est ouverte à 19h30.

O. GUICHARD est nommé secrétaire de séance.

J-F OBEZ remercie Monsieur RIETZMANN de sa présence.

Les deux comptes rendus des conseils municipaux du 18 décembre 2018 et du 28 janvier 2019 n'appelant aucune remarque, ils sont adoptés à l'unanimité.

1. Administration générale – Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article 2 du règlement intérieur du conseil Municipal, adopté le 20 mai 2014 stipule :

« Article 2 – Le régime des convocations des conseillers municipaux

Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux membres du conseil par écrit et à domicile cinq jours francs au moins avant celui de la réunion.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil municipal.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être inférieur à un jour franc.

Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion de tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. »

Afin de s'adapter aux nouvelles procédures dématérialisées, et d'entériner le fait que l'ordre du jour n'est plus envoyé par écrit mais par voie électronique, et que les pièces préparatoires au

Conseil Municipal sont déposées sur l'extranet, il est proposé au Conseil municipal de modifier cet article 2 comme suit :

« Article 2 – Le régime des convocations des conseillers municipaux

*Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux membres du conseil par **courrier électronique** cinq jours francs au moins avant celui de la réunion.*

*Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil municipal. **La convocation, la note de synthèse et toutes les pièces préparatoires sont déposées sur l'extranet élu, auquel chaque conseiller à accès grâce à un mot de passe spécifique.***

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion de tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. »

J-A. DURET rappelle que l'ancien PLU de 2009 a été annulé par la justice pour des questions de forme.

J-F. OBEZ explique que les conseillers municipaux avaient signé un document certifiant qu'ils avaient reçu les modifications. Il précise que le PLU intercommunal doit être arrêté et qu'il se renseignera plus précisément.

J-A. DURET demande si l'écriture de l'article tel que présenté permet de recevoir les convocations par le biais électronique.

J-F. OBEZ lui répond par l'affirmative.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la modification proposée
- **ENTERINE** le règlement intérieur du conseil municipal (ci-joint) avec cette modification de l'article 2.

2. Finances – Compte de gestion 2018

Le Compte de Gestion 2018 a été dressé par Monsieur André RIETZMANN du 1er Janvier au 14 février 2019.

- Après s'être fait présenter les budget primitif de l'exercice 2018, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2018,

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

J-F. OBEZ rappelle que le compte de gestion est établi par la Trésorerie et qu'il est important d'étudier le bilan synthétique.

J-A. DURET demande si la commune a été pénalisée par la forte hausse des charges du personnel.

Monsieur RIETZMANN explique que le budget 2018 a été très bien tenu. Il y a eu une baisse de l'endettement, les charges du personnel sont maîtrisées, elles sont dans la moyenne de celles des communes ayant un nombre d'habitants équivalent. Il explique que le poste achats des charges externes est bien tenu, bien maîtrisé ce qui permet de garder un bon fond de roulement. Il précise qu'il n'y a pas d'alarme particulière concernant le budget 2018.

J-A. DURET s'interroge sur la garantie des prêts sur les logements sociaux et constate que cela n'apparaît nulle part comme un risque potentiel pour la commune.

Monsieur RIETZMANN lui répond que cela n'apparaît effectivement pas comme un risque. Il est pourtant réel mais il faut savoir le mettre à distance compte tenu de la bien portance de l'économie immobilière de la région.

J-A. DURET rappelle que l'État oblige les communes à investir dans des logements sociaux et qu'elles doivent cautionner les prêts des bailleurs sociaux afin d'avoir accès aux logements. Pour Ornex cela prend des proportions colossales, entre 50 à 60 millions d'euros garantis par la commune.

Monsieur RIETZMANN explique que c'est un risque mais qu'il faut cependant relativiser car le Pays de Gex est en forte croissance immobilière avec un réel besoin de logements.

J-A. DURET demande si les communes avoisinantes ont également des taux d'emprunt équivalents.

Monsieur RIETZMANN confirme que le taux est particulièrement élevé pour Ornex, et bien que les risques soient limités il serait bon de plafonner les garanties.

J-A. DURET demande quelle est la limite, tout en précisant être conscient qu'il n'y a pas de péril imminent.

J-F. OBEZ explique que les garanties de prêt sont divisées entre le foncier (terrains) et les logements et que, par conséquent, cela fait baisser les risques encourus.

J-A. DURET explique que la vraie question à se poser est de connaître, à terme, la limite pour la commune et trouve que la question n'est pas assez posée.

C. BIOLAY explique que certains bailleurs sociaux ont abandonné des projets immobiliers lorsque les communes n'ont pas souhaité garantir les prêts et que, par conséquent, les communes ont perdu des logements sociaux.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

3. Finances – Compte administratif 2018

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Jean-François OBEZ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de

l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Réalisation exercice 2018 Dépenses	4 140 657,26	1 306 421,36
Réalisation exercice 2018 Recettes	4 563 310,18	3 346 739,98
Report exercice 2017	0	616 810,11
Total des excédents (Réalizations + reports)	422 652,92	1 423 508,51

Restes à réaliser 2018 reportés en 2019 :

En dépenses d'investissement : 149.560,03 €

En recettes d'investissement : 1.640 €

Le Conseil municipal constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur RIETZMANN rappelle qu'il est prévu la création d'un compte unique lors de la réforme en préparation, qui regroupera le compte administratif et le compte de gestion dans les années à venir.

Après avoir prié Jean-François OBEZ, Maire, de quitter la salle, le Conseil municipal, sous la présidence de la doyenne du conseil municipal, C. TOWNSEND, à l'unanimité des membres votants, vote le compte administratif 2018, tel que présenté.

4. Fiscalité – Vote des taux d'imposition

Vu les bases d'imposition prévisionnelles 2019 :

	Bases d'imposition 2018	Taux d'imposition communaux	Bases prévisionnelles	Produits à taux constants
Taxe d'Habitation	10 476 737	10,86	N/C	1 165 532
Taxe foncière (bâti)	6 342 293	9,10	N/C	591 361
Taxe foncière (non bâti)	33 015	53,52	N/C	18 101
			Produit attendu	1 774 994

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, et de conserver les mêmes que l'année dernière :

- Taxe d'habitation 10,86 %
- Taxe foncière (bâti) 9,10 %

– Taxe foncière (non bâti) 53,52 %

J-A. DURET remarque que ce n'est pas parce que les taux n'augmentent pas que les impôts baissent et trouve une similitude avec le glissement de la hausse des charges du personnel.

J-A. DURET demande où en est l'exonération liée à la taxe d'habitation pour les nouvelles habitations.

J-F. OBEZ propose à J-A. DURET de siéger à la commission communale des impôts qui permet de reprendre les arriérés sur les travaux faits mais non déclarés auprès de la commune et du Trésor Public.

J-A. DURET pense que ces missions devraient être du ressort de la police municipale.

J-F. OBEZ demande à Monsieur RIETZMANN s'il y a des informations nouvelles concernant l'exonération de la taxe d'habitation.

Monsieur RIETZMANN explique que l'exonération est compensée par l'État. Il ne reste en discussion que les 20% derniers. Cependant, pour des raisons constitutionnelles, il est probable que la loi doive exonérer à 100% les contribuables.

J-A. DURET rappelle que la compensation de l'État est fixe et se demande s'il est tenu compte de la dynamique communale.

J-F. OBEZ explique qu'une statistique de l'INSEE indique que 39% de la population d'Ornex sera concernée par l'exonération de la taxe d'habitation alors que la moyenne nationale est de 80%. Il précise que les mesures ne sont pas encore connues.

J-F. OBEZ rappelle que le quota des logements sociaux n'a pas été atteint en 2018, seulement 23.9% au lieu des 25% attendus et qu'une amende a donc été reçue pour un montant de 4045€. Il précise qu'en 2017 il a été comptabilisé 122 résidences principales de plus sur la commune, dont les 52 logements du Five, plus 19 villas et les 51 logements devenus résidences secondaires (logements vacants). Il indique qu'une demande sera formulée auprès du Préfet.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VOTE** les taux d'imposition tel que proposés ci-dessus.

5. Finances – Affectation du résultat

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement, tel qu'il apparaît au compte administratif de l'exercice 2018 est de 422 652,92 euros.

Résultat antérieur reporté	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture section de fonctionnement 2018
184 361,10	238 291,82	422 652,92

En application de l'instruction comptable M 14, l'excédent de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Par conséquent, il est proposé d'affecter la somme de 387 226,54 euros, de l'excédent de fonctionnement à l'article 002 (report d'excédent de fonctionnement) et 35 426,38 euros en investissement (au compte 1068).

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **ADOpte l'affectation proposée du résultat.**

6. Finances – Budget primitif 2019

Jean-François OBEZ, Maire, présente le budget primitif 2019, qui peut se résumer ainsi :

<u>DEPENSES</u>	Dépenses totales	Restes à réaliser	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	4 701 483,79 €		4 701 483,79 €
INVESTISSEMENT	4 130 089,00 €	149 560,03 €	4 279 649,03 €

<u>RECETTES</u>	Recettes totales	Restes à réaliser	Résultat reporté	Affectation (1068)	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	4 314 257,25 €		387 226,54 €		4 701 483,79 €
INVESTISSEMENT	2 819 074,14 €	1 640,00 €	1 423 508,51 €	35 426,38 €	4 279 649,03 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011

J-F. OBEZ explique l'augmentation de 50 000 € par le début des travaux de rénovation de la mairie.

J-A. DURET trouve que le budget n'est pas très prudent car il ne tient pas compte des risques imprévus, notamment un possible hiver froid qui entraînerait une forte hausse de consommation de chauffage.

J-F. OBEZ explique que la baisse des dotations expose la commune à une situation de plus en plus difficile.

Chapitre 012

J-A. DURET trouve que les charges du personnel augmentent deux fois plus que l'inflation. Il constate que les salaires des fonctionnaires augmentent toujours malgré l'annonce du gel du point d'indice depuis plusieurs années.

J-F. OBEZ explique que le temps de travail de l'agent en charge du social a été augmenté, qu'un agent comptable a été recruté et qu'il y a eu également la création de la police municipale et le remplacement d'agents malades dans le service enfance.

Chapitre 014

J-F. OBEZ précise que la baisse s'explique par le fait qu'en 2018 la commune avait payé 5 trimestres alors que désormais ce sera basé sur 4 trimestres. Il faut tenir compte également de l'impact de la compensation par manque de logements sociaux.

Chapitre 065

J-F. OBEZ explique que ce compte correspond au paiement pour la nouvelle gendarmerie.

J-A. DURET demande si les péréquations de la population sont faites chaque année sur les bases de l'INSEE.

J-F. OBEZ lui confirme que cela est fait chaque année. Il précise le découpage suivant : 43% pour Ferney Voltaire, 40% pour Prévessin-Moëns et 17 % pour Ornex.

J-F. OBEZ précise sa position personnelle, à savoir qu'il devrait être tenu compte des recettes fiscales de la commune.

J-F. OBEZ rappelle que cela correspond à 2 000 000 € pour Ferney Voltaire, 800 000 € pour Prévessin-Moëns et 170 000 € pour Ornex mais que si le calcul est fait par habitant les sommes seront moindres.

J-A. DURET trouve que la commune a toujours beaucoup trop payé pour le SIVOM.

J-F. OBEZ rappelle que la commune ne paye pas pour le centre de loisirs et l'école intercommunale. Il précise que la gendarmerie actuelle, grâce aux prêts arrivés à échéance, permet de récupérer de l'argent.

Chapitre 066

J-F. OBEZ précise que la commune paye plus de capital que d'intérêt sur la fin des prêts.

Chapitre 042

J-F. OBEZ précise qu'il s'agit d'une écriture d'ordre.

Chapitre 022

J-A. DURET trouve une très forte augmentation par rapport à avant, mais explique que la mandature précédente insérait ces dépenses dans les dépenses bâtiments.

J-F. OBEZ explique que la gendarmerie est un investissement commun aux 3 communes, et que comme pour la halle de Prévessin-Moëns il s'agit de dépenses d'investissement payées en dépenses de fonctionnement.

J-A. DURET pense qu'il convient de raisonner en transfert de charges fixes.

C. BIOLAY précise que la TVA est récupérée par le SIVOM.

J-F. OBEZ explique qu'avec Pays de Gex Agglo il y a un transfert de charges d'entretien et que la plus grande partie correspond à la réfection des routes. C'est une charge d'investissement qui devient donc une charge de fonctionnement.

Chapitre 023

J-A. DURET demande ce que va devenir l'opération sur la gendarmerie actuelle.

J-F. OBEZ explique que la commune souhaite vendre mais que pour l'instant rien n'est fait.

J-F. OBEZ précise que la livraison de la future gendarmerie est prévue pour mars 2020 et que la commune sera gagnante grâce au capital de la gendarmerie existante. Il est prévu de vendre la gendarmerie actuelle avant l'emménagement dans la future afin d'éviter de recourir à un prêt relai. Il précise que la quote part est entre Ferney Voltaire et Ornex, il y a eu un accord à l'époque car Monsieur Raphoz voulait revoir l'équilibre entre les deux communes.

J-A. DURET s'interroge sur l'équilibre entre Ferney Voltaire et Ornex.

J-F. OBEZ lui précise que c'est le SIVOM qui vend la gendarmerie car le terrain lui appartient.

J-F. OBEZ récapitule : de 2014 à 2019 il y a eu environ 1 000 000 € en plus en fonctionnement pour une augmentation de population de 1 000 habitants.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013

J-A. DURET s'étonne de la hausse significative de la cotisation d'assurance et demande que les services soient vigilants.

Chapitre 070

J-A. DURET rappelle avoir fait une proposition d'analyse des coûts réels du service enfance lors de la présentation du DOB.

J-F. OBEZ confirme son accord mais précise cependant que le service comptable n'a pas eu le temps d'engager cette analyse pour l'instant.

Chapitre 074

J-A. DURET s'interroge sur le risque de voir un État étranger financer les communes frontalières.

J-A. DURET souhaite savoir qui bénéficie des amendes émises par la police municipale.

J-F. OBEZ lui répond que la commune n'en est pas bénéficiaire, le paiement étant centralisé à Rennes. Le produit des amendes est redistribué par subvention du Département.

J-A. DURET rappelle que l'équilibre du budget tient à la valeur du franc suisse et qu'il y a un risque encouru par rapport aux dépenses et aux recettes. Il complète qu'en cas d'augmentation de la valeur du franc suisse la compensation genevoise baissera, il y aura un risque de perte d'équilibre budgétaire.

J-F. OBEZ annonce qu'actuellement le franc suisse est à 1.15Fs pour 1€.

J-A. DURET explique qu'il faut être prudent car la commune peut perdre 160 000 € instantanément.

J-F. OBEZ explique qu'avant le vote du budget la commune connaît déjà le montant de la compensation genevoise. Cependant il serait prudent de tenir compte de cette remarque pour le prochain budget.

J-A. DURET trouve que la commune est dans une situation particulière à cause de la forte hausse des dépenses du personnel.

Dépenses d'investissement

Chapitre 041

J-F. OBEZ explique qu'il s'agit simplement d'un changement de compte. En 2018 220 000 € n'avaient pas été affectés, 70 000€ ont été affectés aux dépenses et 142 000€ qui ont été remboursés par la SEMCODA.

Chapitre 020

J-F. OBEZ précise que la commune a prévu de changer le logiciel scolaire FUSHIA, peu performant.

Chapitre 021

J-A. DURET demande si un emprunt a été pris pour les 250 000€ pour acheter l'appartement.

J-F. OBEZ lui répond par l'affirmative et que cela permet de faire l'équilibre.

J-A. DURET s'interroge sur le nombre d'appartements dans la résidence le Genève.

J-F. OBEZ lui répond qu'il y a 10 appartements.

J-A. DURET lui demande si la commune ne sera pas bientôt majoritaire.

J-F. OBEZ explique que c'est le but recherché afin de pouvoir refaire les façades extérieures.

J-A. DURET demande ce qu'il en ait de la transformation du préau en classe et trouve qu'il serait dommage d'envisager cette transformation car le préau est déjà assez petit.

J-F. OBEZ explique qu'il n'y a de d'ouverture de classe prévue pour la rentrée prochaine, information confirmée par l'Éducation nationale.

J-A. DURET demande où en est le bornage de la vélo-route et si les acquisitions foncières sont toutes faites.

J-F. OBEZ lui répond qu'il reste seulement une parcelle à acquérir. Il précise que les travaux ont déjà commencé vers Cessy.

J-F. OBEZ indique que les élus se sont interrogés sur la faisabilité de tous les travaux prévus au budget.

J-A. DURET pense que cela ne sera pas possible de tout faire d'ici la fin de l'année.

J-F. OBEZ indique que quoi qu'il en soit une grosse partie sera faite, et qu'il y a déjà 1.5M € positionnés pour le centre bourg.

Recettes d'investissement

J-A. DURET demande si la commune ressent encore des effets de la taxe majorée et trouve que cela aura été rentable.

J-F. OBEZ lui répond que le projet European Homes est compris dedans.

J-A. DURET demande si la commune fait encore des PUP. Il explique que la commune perd de l'argent avec ce genre d'accords et demande s'il est prévu de voter les APCP cette année.

J-F. OBEZ lui répond que le vote des APCP interviendra au prochain conseil municipal.

J-F. OBEZ demande si tous les conseillers sont d'accord pour voter pour chaque chapitre.

J-A. DURET propose de voter les dépenses et les recettes.

Tous les conseillers valident cette proposition.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- APPROUVE le budget primitif 2019, conformément au détail suivant, exposé par chapitre :

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 800 383,79 € -

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 1 809 250 € -

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 471 050 € -

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 450 000 € -

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements et provisions : 254 000 € (opérations d'ordre) -

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 731 540 € -

Chapitre 66 – Charges financières : 141 660 € -

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 3 000 € -

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 387 226,54 € -

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 38 600 € -

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 716 € -

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes : 480 644 € -

Chapitre 73 – impôts et taxes : 2 073 710 € -

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1 660 287,25 € -

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 51 000 € -

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 10 000 € -

Les dépenses d'investissement :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 716 € -

Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 16 700 € -

Chapitre 16 – Remboursements d'emprunt : 442 274 € -

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (hors opération) : 19 620 € -

Chapitre 21 – immobilisations corporelles (hors opération) 421 610 € -

Chapitre 23 – immobilisations en cours (hors opération) 16 000 € -

Opérations (chapitres 20, 21 et 23) : 3 174 169 € -

Opération Ecole des Bois : 68 170 €

Opération Mairie : 1 183 000 €

Opération Itinéraires cyclables : 95 000 €

Opération Ecole de Villard : 21 855 €

Opération Aires de jeux – Espaces de loisirs : 46 000 €

Opération accessibilité handicapés : 23 000 €

Opération Centre Bourg : 1 571 624 €

Opération Ateliers Municipaux : 8 000 €

Opération Pré Rugue : 10 000 €

Opération Jardins familiaux : 20 000 €

Opération Charbonnière : 127 520 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 39 000 € -

Les recettes d'investissement :

Chapitre 001 – report d'exécution : 1 423 508,51 € -

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : 450 000 € -

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 8 200 € -

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 254 000 € -

Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves (y compris 1068) : 1 036 426,38 € -

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 449 060,00 € -

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 656 814,14 € -

Monsieur RITZMANN quitte la séance du conseil municipal à 21h00

7. Personnel – Convention avec l'Association du Personnel Communal

La commune d'Ornex est actuellement liée par une convention avec l'amicale du Personnel qui réunit les communes de Ferney-Voltaire, Ornex et le SIVOM de l'est gessien.

Cette convention avec l'amicale du Personnel prévoit l'attribution par la commune d'Ornex à l'amicale du personnel communal d'une subvention basée sur le nombre d'agents qui peuvent adhérer à l'amicale du personnel et non sur ceux réellement adhérents.

Ce mode de calcul est le même pour le SIVOM de l'est gessien. Il est différent pour la commune de Ferney-Voltaire qui calcule la subvention sur la base du nombre d'agents réellement adhérents.

Suite à une négociation avec la Présidente de l'amicale, la commune d'Ornex a souhaité ainsi que le SIVOM, s'aligner sur la méthodologie de calcul de la subvention applicable à Ferney Voltaire.

Ainsi, le mode de calcul est harmonisé pour les 3 collectivités, et pour 2019, le montant sera de 536 € par agent adhérent au 31 décembre 2018.

Une convention annuelle définira le montant annuel par agent. Il est entendu avec l'amicale que ce montant devra prendre en compte l'excédent de fonctionnement de l'association.

En 2019, la commune versera une subvention de 14 472€ pour 27 agents adhérents, contre 24 250€ qui avaient été versés en 2018.

Pour information, cet excédent est de 43 769 euros en 2018 (il était de 54 105€ en 2017). L'objectif de l'amicale est de le résorber.

J-A. DURET fait remarquer que cela représente les 2/3 du budget alloué aux subventions. Il pense que cela fait partie des éléments qui limitent le développement des associations actuellement et félicite l'exécutif pour cette décision politique pas facile.

J-A. DURET demande si le montant global des subventions a été réduit ou bien si cela induit une augmentation de 10 000 € pour les autres associations. Il espère qu'il y aura des projets à financer.

J-F. OBEZ lui confirme que le budget n'a pas été réduit et qu'il est envisagé d'augmenter les subventions aux associations.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la convention 2019 avec l'amicale du personnel définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée par la commune d'Ornex à l'amicale du personnel
- **AUTORISE** le Maire à la signer

8. Enfance – Contrat enfant jeunesse 2018/2021

Dans le cadre des services enfance de la commune (accueil périscolaire, accueil de loisirs, M. LAPTEVA, adjointe aux affaires scolaires, propose au Conseil d'autoriser le Maire à signer le renouvellement du contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales de l'Ain. Le

contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la commune afin de permettre la poursuite et l'optimisation de la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. D'une durée de quatre ans, il a deux objectifs principaux :

1/ Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :

- un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;
- une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- un encadrement de qualité ;
- une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

2/ Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le contrat est fondé sur deux exigences principales :

- l'efficacité : offrir une meilleure visibilité sur les actions et moyens à mettre en place ;
- l'équité territoriale et sociale : la priorité donnée aux territoires et publics les moins bien couverts.

Le contrat enfance jeunesse va couvrir la période 2018-2022. Il permet à la commune d'encaisser une recette de 5 224.52€ par an.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse 2018-2022 avec la CAF de l'Ain ainsi que les actes directement liés à ce contrat.
- **DIT** que la recette est inscrite au budget.

9. Enfance – Convention SIVOM refacturation repas intercentre du 20 février 2019

La commune d'Ornex et le SIVOM de l'est gessien ont organisé une journée « intercentre » pour permettre aux enfants d'Ornex et ceux de l'école intercommunale de se rencontrer, en partageant des activités de loisirs.

Cette journée s'est déroulée le 20 février 2019, à l'accueil de loisirs, à l'école de Villard Tacon.

A cette occasion, la commune d'Ornex a payé les repas pour 14 enfants et 3 animateurs, il convient de les refacturer au SIVOM.

Le montant des repas représente une somme de 101.15€ pour 17 repas, payés 5,95€ l'unité au prestataire délégataire de service public SHCB.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la convention de refacturation ci-jointe
- **AUTORISE** le Maire à la signer

10. Scolaire – Participation aux frais des RASED par l'approbation d'une convention avec le SIVOM de l'est gessien

Depuis la rentrée scolaire 2018, le Centre Médico-Scolaire et le dispositif Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté sont installés dans les locaux de l'école ALICE, dans lesquels la

commune met à disposition deux bureaux, et prend en charge les dépenses d'équipement mobilier et informatique.

Le secteur d'intervention de ces structures est le suivant et concerne près de 1 800 élèves répartis dans :

- les 3 écoles communales de Prévessin-Moëns,
- les 2 écoles communales d'Ornex,
- l'école intercommunale gérée par le SIVOM de l'Est Gessien.

Elle indique que, l'infirmière scolaire, la psychologue scolaire et l'enseignant spécialisé suivent donc des élèves et reçoivent des familles relevant de toutes ces écoles. Pour organiser leur travail, ces professionnels ont besoin de matériel, ressources pédagogiques, fournitures scolaires, petit matériel médical...

Considérant le secteur d'intervention, il est proposé qu'une convention de partenariat entre les communes et le SIVOM encadre le fonctionnement du CMS et du RASED dans les locaux de l'école ALICE et fixe la répartition des frais de fonctionnement au regard du nombre d'élèves scolarisés dans chacune des écoles.

A compter de l'année scolaire 2018/2019, la répartition suivante est proposée :

- Prévessin-Moëns : 55%
- Ornex : 25%
- SIVOM de l'Est Gessien : 20%.

Le montant annuel des dépenses, plus élevé pour la 1ère année scolaire de fonctionnement, s'élèvera à environ 5 000€, et devrait être de l'ordre de 1 000€ pour les années suivantes.

Compte tenu de l'importance de ces dispositifs pour accompagner la scolarité des enfants et prévenir les situations d'échec ou de difficulté.

J-F. OBEZ précise que le matériel se compose de 2 PC et que cette unité était, avant, basée à Divonne.

J-A. DURET demande si un décompte des enfants ayant besoin de ce service a été fait.

J-F. OBEZ explique qu'il n'y a pas un nombre d'enfants précis, que le service peut être ponctuel. La commune a accepté de répartir en fonction du nombre d'enfants par classe.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la convention jointe en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

11. Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 23 janvier au 12 mars 2019 sur l'exercice 2019.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	Objet	Compte	Montant H.T.
-------	-------	--------	--------------

MESMIN	REALISATION DES GREFFES DES ARBRES FRUITIERS VERGER COMMUNAL	60618	785,00
Association NOCTAMBUS	SUBVENTION 2019	6558	2 605,97
REAL	ACHAT RADIATEURS ECOLE DES BOIS MATERNELLES	2313	1 380,96
Association CROIX ROUGE FRANCAISE ESAT	FOURNITURES DE BUREAU ENVELOPPES	6064	587,06
SARL TECHNOFROID	CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION SALLE POLYVALENTE	6156	1 168,80
COLLEX BOSSY	ARTS EN CAMPAGNE REVERSEMENT COLLEX BOSSY ETE 2018	6232	1 906,00
Eurofeu sud est spit Mistral	REALISATION DES PLANS EVACUATION ECOLE DES BOIS	611	1 382,22
Eurofeu sud est spit Mistral	REALISATION DES PLANS EVACUATION ECOLE DES BOIS	611	1 211,68
KENTEC	LOCATION PODUIM FETE DE NOEL ECOLE DES BOIS	6135	600,00
SARL SIGNAUX GIROD	ACHAT DE PANNEAUX	2152	1 316,60
GALLIN	VERIFICATION A R I C O	61558	974,40
VILLI IMPRESSIONS 360°	BULLETIN MUNICIPAL JANVIER FEVRIER MARS	6237	2 305,00
PROLUDIC	REPARATION MATERIEL ARIE DE JEUX RUE DU PERE ADAM	2152	549,95
GROUPE MONITEUR	INSERTION ANNONCE OFFRE EMPLOI SERVICE ADMINISTRATIF	6231	2 057,40
Etablissement BOURNONVILLE	INTERVENTION SUR CHAUDIERE GAZ	61558	814,63
PITNEY BOWES	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR 2019	6135	507,16
UGAP	ACHAT TABLETTES POUR LE CONSEIL MUNICIPA	2184	1 034,00
MEZCALITO	MAINTENANCE LOGICIEL ENFANCE PARENTS SERVICES	6156	1 122,84
O EN BOUCHE	RECEPTION VOEUX DU MAIRE	6232	1 612,62
CAISSE ET DEPOTS ET CONSIGNATION	DECLARATION FOND FIPH 2019 EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2018	637	5 647,41
Entreprise SEA Signalisation	MAINTENANCE DU CARREFOUR ROUTE DE DIVONNE SUITE A PANNE	6156	790,80
Tiers	Objet	Compte	Montant H.T.
SARL LAVERRIERE ETS	ACHAT DE FUT MOTOMIX MELANGE 2 TEMPS	60622	544,78
AVIPUR logistique d'hygiène	CONTRAT ENTRETIEN VMC SALLE RENE LAVERGNE ET ECOLE DES BOIS	611	2 035,81
AVIPUR logistique d'hygiène	CONTRAT ENTRETIEN VMC SALLE RENE LAVERGNE ET ECOLE DES BOIS	611	2 035,80
ELTIS	CONTRAT DE MAINTENANCE VERIFICATION ET INSPECTION M8 GTB	6156	1 049,42
Agence APAVE SUDEUROPE SAS	EVALUATION DES RISQUES LIES A L EXPOSTION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC AUX CHAMPS ELECTROMAGNETIQUE	611	1 320,00
SAS GRENKE LOCATION	CONTRAT LOCATION COPIEURS MAIRIE JANVIER FEVRIER MARS CONTRAT LOCATION COPIEURS MAIRIE	6135	1 006,11
EIFPAGE ROUTE CENTRE EST SAVOIE LEMAN	REALISATION CANIVEAU CC1 EN ENROBES RUE DES PRIMEVERES ET CROISEMENT IMPASSE CHAMPETRE	2315	2 085,50
BERGER-LEVRAULT	MAINTENANCE LOGICIELS COMPTABILITE ETAT CIVIL ORACLE	6156	2 801,88
BERGER-LEVRAULT	MAINTENANCE LOGICIELS COMPTABILITE ETAT CIVIL ORACLE	6156	1 665,10
JURA MONT BLANC	ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT ET SAPIN COUPE POUR SALLE RENE LAVERGNE	60631	734,60
JURA MONT BLANC	ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT VOIRIE	60633	907,20
Etablissement EUROMASTER	CHANGEMENT DE PNEU VEHICULE IVECO	615551	852,72

CHALLENGV	ACHAT DE BARRIERES VOIRIE ECOLE DES BOIS	2152	907,26
TECH'ELEC elec indus et tertiaire	AMENAGEMENT ELECTRIQUE LOCAL ARCHIVES SALLE RENE LAVERGNE	2313	3 436,00
LA POSTE ADV NATIONALE	CONTRAT DE COLLECTE ANNUELLE	611	1 537,20
LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT DE DECEMBRE	6261	927,18
SAFACT	FRAIS ACTE AUTHENTIQUE ADMINISTRATIF DE VENTE DOSSIER FREUDIGER	6226	843,60
SAS RIVOLIER	ACHAT VETEMENTS POUR LA POLICE MUNICIPALE	60636	898,03
BOLOGNESE - Christopher	ETAT DE FRAIS FORMATION INITIALE DES GARDIENS DE POLICE MUNICIPALE SOLDE	6251	849,38
E2S	ENTRETIEN CHAUFAGE ECOLE DE VILLARD	6156	1 110,00
Cuny professionnel	FROUNITURES MATERIELS DIVERS RESTAURANT ECOLE DE VILLARD	60632	1 669,68
SA ORANGE LIGNE FIXE	CONSOMMATION TELEPHONIQUE MAIRIE LIGNE 04.50.40.93.02	6262	760,62
GROUPAMA RHONE ALPES	ASSURANCES MISSION COLLABORATEUR ADMINISTRATEUR	6161	724,50
GROUPAMA RHONE ALPES	ASSURANCE FLOTTE DE VEHICULES	6161	10 736,45
GROUPAMA RHONE ALPES	ASSURANCES 2019 MULTIRISQUE COLLECTIVITE VILLASSUR	6161	3 161,34
GROUPAMA RHONE ALPES	ASSURANCES 2019 MULTIRISQUE COLLECTIVITE VILLASSUR	6161	5 167,67
GROUPAMA RHONE ALPES	ASSURANCES 2019 MULTIRISQUE COLLECTIVITE VILLASSUR	6161	1 823,37
GROUPAMA RHONE ALPES	ASSURANCES 2019 MULTIRISQUE COLLECTIVITE VILLASSUR	6161	672,45
LYRECO FRANCE	FOURNITURES DE BUREAU COMMANDE MARCHE	6067	997,36
SISTEC	MAINTENANCE LOGICIEL ENFANCE	6156	2 005,90
PIAGAZIL PEINTURES	ACHAT PEINTURE POUR APPARTEMENT LE GENEVE 2EME ETAGE	60632	755,36
CIDEM	MAINTENANCE DE LA CLASSE MOBILE ECOLE DES BOIS	6156	2 160,00
CIDEM	IMPRIMANTES COPIE NOIR ET BLANC COPIE COULEUR ECOLE DES BOIS ET PERISCOLAIRE	611	600,16
CIDEM	IMPRIMANTES COPIE NOIR ET BLANC COPIE COULEUR MAIRIE	611	1 112,70

J-A. DURET demande à quoi correspondent les fournitures d'enveloppes.

I. GOUDET explique qu'il s'agit d'achats faits auprès d'entreprises d'insertion qui embauchent des travailleurs handicapés.

J. CAMUGLI se demande à combien sont plafonnées les dépenses du maire car une rubrique est à plus de 10 000 €.

J-F. OBEZ lui répond que le montant est de 25 000 € pour les contrats, le marché initial pour celui en question avait été approuvé en conseil municipal.

J-A. DURET demande où se situe le local des archives.

J-F. OBEZ lui explique que celui-ci est situé au-dessus de la salle Lavergne.

QUESTIONS DIVERSES

VELO-ROUTE

C. FOLGER demande si une présentation a déjà été faite en conseil municipal pour le projet de la vélo-route.

J-F. OBEZ que cela n'a pas été fait, mais qu'il y avait eu un COPIL APICY. Il précise qu'une présentation va être organisée.

TRAVAUX AUX ARCADES

J-A. DURET est choqué par les travaux sur la RD 1005 au niveau des Arcades.

W. DELAVENNE explique qu'il est prévu 3 semaines de travaux de nuit afin de ne pas perturber la circulation.

J-A. DURET pense que la commune va en payer le prix à un moment donné et que ceci est inacceptable.

W. DELAVENNE lui répond que l'information sera remontée à l'entreprise et rappelle que c'est le Département qui est responsable des travaux.

PROPRETE DU DOMAINE PUBLIC AUTOUR DE LA PROMOTION IMMOBILIERE O'REVE

J-A. DURET trouve que les alentours de l'opération immobilière O'Rêve sont très sales et qu'il serait opportun de faire intervenir la police municipale.

O. GUICHARD souhaite que les promoteurs immobiliers se responsabilisent.

J-A. DURET précise être envahi de particules de polystyrène.

TAMPONS DES EAUX PLUVIALES

J-A. DURET estime que les raccords de route des tampons des eaux pluviales sont extrêmement mal faits.

W. DELAVENNE lui explique que la remarque a déjà été faite à la Régie des eaux gessiennes mais que les réparations ne se font pas vite. Il précise qu'auparavant la DDT surveillait efficacement les travaux alors que maintenant plus personne ne passe. Il précise avoir demandé à plusieurs reprises que les tampons soient mis au milieu de la route et non sur les bords mais constate que personne ne tient compte de ses remarques.

M. GALLET fait remarquer qu'en Suisse les camions voyagent beaucoup plus sur rail que sur route.

PASSAGE PIÉTON RUE DE VILLARD

M. FOURNIER rappelle avoir déjà demandé la mise en place d'un passage piéton pour protéger les enfants qui traversent car les voitures ne s'arrêtent pas.

W. DELAVENNE rappelle que sur les plateaux la limite est à 30km/h et qu'en principe on ne matérialise pas de passage piéton dessus.

J-A. DURET précise que le trafic a tout de même bien ralenti depuis la mise en place des plateaux.

TERRAIN BMX

M. FOURNIER demande s'il serait possible de planter quelques arbres pour que les parents puissent avoir de l'ombre lorsqu'ils accompagnent leurs enfants.

W. DELAVENNE explique que des bancs ont été volés.

J-A. DURET souhaite qu'il soit demandé à la mairie de Prévessin-Moëns de réparer les barrières aux entrées de la voie verte du Chemin des Tattes.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

L. JACQUEMET rappelle que les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

J-F. OBEZ annonce que la Préfecture demande à la commune de se tenir prête en cas de référendum, auquel cas il sera nécessaire d'avoir 4 bureaux de vote.

L. JACQUEMET rappelle que le salon du livre aura lieu le 6 avril 2019 et que les auteurs passeront dans les écoles la veille.

TRAVAUX CENTRE BOURG

M. GALLET souhaite qu'il soit demandé aux entreprises de remettre les capots sur les poteaux incendie afin de les refermer.

J-A. DURET demande si la commune refacture la consommation de l'eau publique.

W. DELAVENNE lui répond que non car il n'y a pas de compteurs d'eau sur les poteaux incendie.

TAMPONS SUR CHAUSSEE RUE DE L'AVENIR

J. CAMUGLI demande que le gestionnaire de la rue de l'avenir intervienne afin de corriger les tampons sur la chaussée qui dépassent de près de 15 centimètres.

W. DELAVENNE explique que c'est Pays de Gex Agglo qui a la charge de cette voie et que l'information leur sera remontée.

CONTAINERS DE DECHETS

J-A. DURET s'étonne que les containers de déchets n'aient pas été vidés et soient en permanence pleins.

M. GIRIAT explique que, suite au changement de prestataire, il y a eu une refonte du programme d'enlèvement.

J-F. OBEZ précise que la prise de service a eu lieu le 1^{er} mars 2019 et que certains camions sont tombés en panne, que d'autres n'ont pas été livrés dans les temps et que pour terminer il y a eu un mouvement de grève.

J-A. DURET fait remarquer que désormais ce n'est plus un impôt mais un service.

FOURRIERE

J. CAMUGLI demande où en est le projet de création de fourrière.

W. DELAVENNE explique qu'aucune commune n'en veut sur son territoire et que l'emplacement n'a pas été choisi.

J-A. DURET précise que Madame Monnier serait d'accord pour accueillir la fourrière sur sa propriété.

W. DELAVENNE explique que Pays de Gex Agglo n'est pas d'accord car il y aurait beaucoup de réaménagement à entreprendre autour du site. Une étude en interne avait été proposée mais classée sans suite.

J. CAMUGLI pense que c'est tout de même une nécessité car certaines voitures ventouses restent plus de 4 ans sur les voiries.

J-F. OBEZ rappelle que la fourrière n'a pas vocation à accueillir des voitures ventouses, elle ne sert que pour les voitures qui restent sur les voies, l'automobiliste doit ensuite aller la récupérer en payant une amende. Les voitures ventouses, quant à elles, sont directement démontées, démolies.

Clôture de la séance à 21h35 – Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le **15 avril 2019 à 19h30**.

J-F. OBEZ

O. GUICHARD

C. BIOLAY

W. DELAVENNE

M. GIRIAT

L. JACQUEMET

M. LAPTEVA

Michèle GALLET

M. GALLET

S. MERCIER

M. TOOMEY

L. LAMARCA

V. ARBEZ

I. ZANON

M. CONDE

V. KRYK

M. FOURNIER

C. TOWNSEND

H. DUMAS

M-C. ROCH

V. BOULAS

J. CAMUGLI

D. GANNE

M. GRENIER

J. DAZIN

J-A. DURET

C. FOLGER